



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 JANVIER 2020 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT, le 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 16 janvier 2020.

Présents: Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Serge DALIER, Bernard DANAY, Mylène DOREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Mathieu TRUFFART.

Absents: Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-Jacques CHATELIER (pouvoir à D. REYNE), Lionel CHOLLON, Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), François DAURAT (pouvoir à A. QUEYRENS), Jocelyn DORE, Bernard DREAU (pouvoir à J-P. SOULE), Christine FORESTIE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN (pouvoir à M. DOREAU), Guy MORENO, Bruno TRENIT (pouvoir à J-M. PELLETANT).

Secrétaire de séance: Mylène DOREAU.

Membres en exercice: 43

Présents au début du

Conseil: 29

dont suppléants: ... 1

Absents au début du

Conseil: 14

pouvoirs: 8

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2020/001	Administration Générale - Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Serge DALIER comme membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.	UNANIMITE
2	2020/002	Budget - Budget Principal - Décision modificative n°2019/06	Le Conseil Communautaire décide les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 1 959,00 € au chapitre 66 Charges financières, pour 3 867,00 € au chapitre 67-Charges exceptionnelles et réduits d'un montant de 5 826,00 € au chapitre 022-Dépenses imprévues en section de fonctionnement.	UNANIMITE
3	2020/003	Déchets Ménagers -Autorisation de signature de la convention de travaux avec l'UCTOM pour la réfection de la voirie de la déchèterie	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service passée avec l'UCTOM déléguant à la Communauté de communes la maîtrise de la réfection de la voirie de la déchèterie telle que délimitée sur le plan en annexe de la délibération. Il autorise la Communauté de communes à lancer le marché pour la réfection des travaux de la déchèterie.	UNANIMITE
4	2020/004	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance	Le Conseil Communautaire autorise le versement de la cotisation annuelle au RGPE, pour un montant de 2 100 € affecté au budget du service « Projet Social de Territoire ». Il autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance pour une durée d'un an reconductible tacitement. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
5	2020/005	Enfance et Jeunesse - Demande de Subventions - Création d'une structure petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de subventions pour la création d'une structure multi-accueil, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons auprès de l'Etat pour la DETR et la DSIL, auprès de la CAF de la Gironde, auprès du Département de la Gironde ainsi qu'auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la base du plan de financement correspondant au nouveau projet présenté dans la délibération.	UNANIMITE
6	2020/006	Enfance et Jeunesse - Subvention de fonctionnement au Foyer Rural de Paillet	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020 portant sur les conditions de l'attribution d'une subvention transitoire de fonctionnement. Il décide de porter pour la durée de la convention, le montant de la participation à 46 500 €, en deux versements distincts, respectivement relatifs à 50% et à 25% de la subvention versée en 2019, soit 31 000 € en février 2020 et 15 500 € en mai 2020. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à inscrire cette somme au budget principal de la Communauté de Communes, à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter la Prestation de Service Enfance reversée par la CAF et la MSA au titre de cette subvention de fonctionnement.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

7	2020/007	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention pour la gestion du service de restauration collective pendant les temps d'accueil de loisirs avec la commune de Preignac	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre la convention annexée à la présente délibération pour la gestion de restauration collective pendant les temps d'Accueil de Loisirs avec la commune de Preignac. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
8	2020/008	GEMAPI - Accord de principe pour la création d'une structure dédiée à la prévention des inondations sur une partie du linéaire Garonne girondine	Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne son accord de principe pour entamer les démarches relatives à l'étude d'une création d'une structure dédiée à la prévention des inondations sur une partie du linéaire Garonne girondine. Il charge Monsieur le Président de lancer cette démarche.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
9	2020/009	GEMAPI - Autorisation de signature de la convention d'usage temporaire non exclusif du domaine fluvial avec VNF	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention autorisant la Communauté de communes à réaliser les travaux d'entretien de la parcelle « 43,0500 » (Section Garonne, de Castets au Bec d'Ambès, rive droite, à Lestiac-sur-Garonne) sur le domaine public fluvial.	UNANIMITE
10	2020/010	Marchés Publics - Attribution du marché « Travaux de réfection de voiries communautaires 2019 »	Le Conseil Communautaire attribue le marché « Travaux de réfection de voiries communautaires 2019 » à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (33212, LANGON CEDEX). Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (33212, LANGON CEDEX) pour un montant de 199 174,50 € HT et il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
11	2020/011	Marchés Publics - Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux « Aménagement du PLAJ dans une habitation existante - 33410 Cadillac »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la présente délibération pour un montant de 782,54 € HT. Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
12	/	SPANC - Modification n°2 du règlement du SPANC adopté le 23 janvier 2019	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
13	2020/012	Urbanisme - Composition de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Cadillac et Rions	Le Conseil Communautaire valide la composition de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables proposée et présentée dans la délibération.	UNANIMITE
Décisions du Président	<ul style="list-style-type: none"> Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner. Arrêté portant virement de crédits du chapitre 022 aux chapitres 66- charges financières et 67- charges exceptionnelles du Budget Principal. 			
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> D. CLAVIER demande des informations concernant la procédure d'élaboration du budget 2020. Il regrette que chaque commission travaille séparément et qu'il n'y ait pas de document d'orientation budgétaire. Il réitère également sa demande de plan pluriannuel d'investissement. <p>Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas de commune de plus de 3 500 habitants sur le territoire et que le document d'orientations budgétaires n'est donc pas obligatoire. Les éléments nécessaires au positionnement seront apportés ultérieurement.</p>			

A Podensac, le 24 janvier 2020,
Le Président,
Bernard MATEILLE

